Argent public: le mauvais exemple de l'Assemblée nationale

02/11/2008 à 12h31

Les députés, représentants du peuple, sont censés faire bon usage des deniers publics. Leur salaire net s'élevait, en janvier 2007, à 5126 euros net d'impôts auquel il faut ajouter une indemnité représentative de frais de mandat de 6 223 euros, non imposable, et un crédit affecté à la rémunération des collaborateurs de 8 859 euros.

Beaucoup moins connue est l'énorme machinerie administrative ((1351 personnes) qui leur permet de travailler aux destinées de la Nation. La Cour des Comptes vient de rendre public un rapport d'audit mettant en évidence de singulières pratiques en matière de gestion du budget de **l'Assemblée nationale dont les frais de personnels sont les plus élevés d'Europe**. Salaires avantageux, prêts à des taux très bas, frais de voyage en augmentation, *"prévision budgétaire annuelle médiocre"* … Pour être un fonctionnaire de l'Assemblée nationale, nul besoin d'abnégation et du sens de l'intérêt de l'Etat.

> *Dans un esprit de «transparence», Bernard Accoyer, tout juste élu président de l'Assemblée Nationale, avait demandé en 2007 un rapport à la Cour des Comptes. Il ne devrait pas être déçu. Selon le Journal du Dimanche, les conclusions des Sages sont accablantes pour la représentation nationale.*
>
> *Premier reproche de la Cour, des dépenses en hausse constante. Sur les dix dernières années, elles ont progressé de 47%, soit dix points de plus que les dépenses de l'Etat et 30 points de plus que l'inflation.*

Les magistrats jugent en effet que toute une série de frais sont trop élevés. Sur un budget de fonctionnement de 506 millions d'euros en 2007, les frais de personnel se montent ainsi à 156 millions d'euros, ce qui en fait les plus important de tous les parlements d'europe. Ces frais de personnel représentent près du quart du budget de l'Assemblée, quant ils ne sont que pour 15% de celui du Parlement britannique ou pour 10 à 12% de celui du Bundestag allemand.

En outre, les fonctionnaires de l'Assemblée toucheraient, selon la Cour des Comptes, des salaires supérieurs de 75% à 150% à ceux du reste de la fonction publique. Les 24 fonctionnaires les mieux payés de l'Assemblée touchent en moyenne pas moins de 213.000 euros bruts par mois. Pour la Cour, ce traitement est «particulièrement élevé compte tenu des avantages matériels et sociaux».
(>> Le Figaro)